

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 14
Présents 13
Votants 13

L'an deux mille douze, et le 16 janvier à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil municipal : le 09/01/2012,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN, M. Stéphane AUGU, Mme Dominique DUTERDE, Mme Isabelle JAVAUX, M. Laurent BOSSÉ, Mme Cécile EVANO, M. Jean-Daniel BENAZET, M. Philippe VERNIER, M. Théodore HUPKA, Mme Danielle ROUSSEAU, M. Georges COLLIN.

Absente excusée : Mme Michelle BENAZET.

Absent : néant

A été élu secrétaire : Mme Dominique DUTERDE.

Après approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 22 décembre 2011, M. le Maire propose d'étudier les sujets suivants figurant à l'ordre du jour de la convocation :

I/ PROJET DE CRÉATION D'UN GÎTE D'ÉTAPE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de création d'un gîte d'étape tel que présenté par M. le Maire, qui consiste à réhabiliter la grange de la Ferme Jahan qui appartient à la commune, pour créer un gîte d'étape d'une quarantaine de couchage qui seront proposés à la location aux touristes en visite sur la commune, aux groupes, mais également lors des manifestations familiales. Cette restauration sera réalisée de manière à préserver la qualité architecturale du bâtiment et de son environnement dans le prolongement de la réhabilitation du bâtiment voisin en logements sociaux.
- Approuve le plan de financement suivant et charge M. le Maire de l'inscrire au budget primitif 2012 :

| Coût de l'opération | | Plan de financement | |
|-----------------------|---------------------|--|---------------------|
| TRAVAUX | 414 070,00 € | FONDS PROPRES | 13 200,20 € |
| MAITRISE D'OUVRAGE | 41 407,00 € | Conseil Général | 97 687,00 € |
| APPEL D'OFFRE | 1 196,00 € | (fonds d'intérêt économique touristique) | |
| CONDUITE D'OPERATION | 3 827,20 € | DETR Équipement touristique | 58 610,00 € |
| ASSURANCE D.O. | | PAYS | 43 957,00 € |
| COORD. HYG & SECURITE | 3 000,00 € | Union Européenne (FEADER) | 132 546,00 € |
| BET CONYTROLE | 2 500,00 € | Fondation du Patrimoine | 40 000,00 € |
| | | prêt | 80 000,00 € |
| TOTAL | 466 000,20 € | TOTAL | 466 000,20 € |

- charge M. le Maire de déposer des dossiers de demande d'aides financières auprès :- du Conseil Général d'Indre et Loire;
 - de la Préfecture d'Indre et Loire;
 - du Pays du Chinonais;
 - de la l'Union Européenne au titre du FEADER;
 - de la Fondation du Patrimoine;
 - de l'Agence Nationale des Chèques Vacances;

II/ PROPOSITION D'UN BAIL AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA CRÉATION D'UN PARKING

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer au Conseil Général d'Indre et Loire un bail emphytéotique pour la parcelle AX 353 afin de réaliser un parking qui pourra être utilisé par les nombreux visiteurs du Musée Balzac.

III/ TARIFS 2012 - LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

| Salle H. de Balzac | Hors commune | Habitants de Saché | Associations locales |
|-----------------------|--------------|--------------------|------------------------|
| ½ journée | 230,00 € | 160,00 € | Gratuite 3 fois par an |
| La journée | 400,00 € | 260,00 € | |
| Week-end | 530,00 € | 350,00 € | |
| Activités sportives | | | 130 €trimestre |
| Cauton | 250,00 € | | |
| Location Sonorisation | 50,00 € | | |
| Cauton sonorisation | 1 000,00 € | | |
| Foyer ½ journée | 15,00 € | | |

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer gratuitement une fois par an la salle Honoré de Balzac à une association caritative.

IV/ TARIFS 2012

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2011 pour l'année 2012 :

- des concessions funéraires,
- de la garderie périscolaire,
- de la délivrance de photocopies et de l'envoi de fax,
- du droit d'occupation du domaine public communal,
- de la location de la sonorisation de la salle H. de Balzac, ainsi que la caution,
- du prix du stère de bois coupé en 1 mètre,
- du dépôt de grumes sur le domaine communal.

Le Conseil Municipal décide par contre de modifier à 12 € le tarif du stère de bois debout.

V/ SUBVENTIONS 2012

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal étudie les demandes reçues à ce jour, et décide d'apporter son soutien financier :

- à l'association « Pêcheurs de Maurux » pour un montant de 200 €
- à la Prévention Routière pour un montant de 100 €
- à l'association les Étoiles du Lys pour un montant de 10 € par enfant de Saché soit 80 €
- à l'Association Artannaise Jeunesse et Loisirs pour un montant de 3 494,61 € correspondant au solde de la subvention allouée en 2011,
- de 93 € (soit 0,62 € par élève pour les 150 élèves de l'école de SACHÉ) pour le renouvellement de l'opération « Je gagne du temps sur les écrans ».

De plus, le Conseil Municipal décide de renouveler ses subventions annuelles pour :

| | |
|--|----------------|
| Jeune pompier volontaire nouvellement diplômé de SACHÉ | 30 €+ médaille |
| Voyage scolaire découverte FRANCE (collégien et lycéen de SACHÉ) | 25,00 € |
| Séjour scolaire linguistique à l'étranger | 44,00 € |
| Centre d'apprentissage ou Maison familiale | 40,00 € |
| Activité musicale ou sportive pratiquée par les enfants de SACHÉ | 10 €/ enfant |

VI/ PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le S.I.E.I.L. (Syndicat Intercommunale d'Énergie d'Indre et Loire) en partenariat avec la société SUNONE a pour projet de réaliser une pré-étude pour l'installation de panneaux solaires sur les toitures des écoles publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'exploitation des toitures de l'école publique pour la production d'énergie photovoltaïque par le S.I.E.I.L.,
- l'accès aux bâtiments de l'école à la société SUNONE pour finaliser l'étude détaillée pour chaque toiture d'école.

Le Conseil Municipal précise que l'autorisation d'urbanisme sera soumise au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

VII/ INSTALLATION D'UN PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition qu'il a reçu de la société BELECTRIC France pour l'installation d'un parc solaire photovoltaïques sur une parcelle appartenant à la commune par le biais d'un bail emphytéotique.

Souhaitant étudier plus longuement ce dossier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

VIII/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ « ACTION SOCIALE ET ENFANCE » A LA CCPAR

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne au Comité consultatif « Action sociale et Enfance » de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau, Madame Cécile EVANO en tant que titulaire et Madame Dominique DUTERDE en tant que suppléante.

IX/ DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERT DE CHARGES A LA CCPAR

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau, Monsieur Olivier BOUISSOU en tant que titulaire et Monsieur Stéphane AUGU en tant que suppléant.

X/ ACQUISITION DES COLIS POUR LES PERSONNES AGÉES

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de colis de fin d'année pour les personnes âgées pour un montant total de 819 €TTC et charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au Budget Primitif de 2012.

XI/ INDEMNITÉ ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'EXERCICE 2011

Monsieur le Maire présente le décompte de l'indemnité de l'exercice 2011 qui peut être allouée au receveur de la commune :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Indemnité de gestion pour 4 mois : | 145,69 € |
| Indemnité de confection de budget : | 0,00 € |
| Soit un total de : | 145,69 € auxquels il faut retirer la CSG, le RDS et le 1% de solidarité soit un montant net de 132,95 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte avec 12 voix pour et 1 voix contre de verser cette indemnité au Comptable du Trésor, soit 145,69 €brut ou 132,95 €net et charge M. le Maire d'inscrire cette dépense au Budget Primitif de 2012.

XII/ ACQUISITION DE RIDEAUX POUR LA SALLE DES FÊTES

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision concernant l'achat de rideaux pour la salle Honoré de Balzac.

XIII/ INDEMNITÉS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 novembre 2008, par laquelle il a été institué le régime indemnitaire du personnel communal et souhaite y apporter des modifications et propose :

| Cadre d'emploi | Grade | Indemnité | Coefficient |
|-----------------------|---|------------------|--------------------|
| A | Secrétaire de Mairie – Attaché | I.F.T.S. | 2,5 |
| C | Adjoint Technique Principal de 1ère classe éch. Spécial | I.A.T. | 4 |
| C | Adjoint Technique Principal de 1ère classe éch. | I.A.T. | 3,5 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vote à l'unanimité ces modifications,
- précise que ces indemnités seront versées annuellement au cours du premier semestre 2012 sauf pour l'Adjoint Technique Principal de 1ère classe échelon spécial dont l'indemnité sera versée mensuellement à compter du 1er janvier 2012,
- charge M. le Maire d'appliquer ces décisions et d'inscrire ces dépenses au Budget Primitif de 2012.

XIV/ CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°8453 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide que :

Article 1er :

La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la CNRACL : décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.
- Personnel affilié à l'IRCANTEC : incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22 h 00, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 20 février 2011 à 20 h 30.

| Noms | Signature |
|------------------------|------------------|
| M. BOUISSOU Olivier | |
| Mme DESCHAMPS Nadine | |
| M. MARTIN Daniel | |
| M. AUGU Stéphane | |
| Mme DUTERDE Dominique | |
| Mme JAVAUX Isabelle | |
| M. BOSSE Laurent | |
| Mme EVANO Cécile | |
| M. BENALET Jean-Daniel | |
| M. VERNIER Philippe | |

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 16 janvier 2012

| | |
|-----------------------|-----------------|
| M. HUPKA Théodore | |
| Mme ROUSSEAU Danielle | |
| M. COLLIN Georges | |
| Mme BENAZET Michelle | Absente excusée |